

Commission ECB du CNPN du 31 janvier 2022

AVIS du CNPN sur le PNA en faveur du Busard de Maillard (*Circus maillardi*) 2022-2032



Contexte :

Le plan national d'action du Busard de Maillard présenté est l'aboutissement d'un long processus et de consultations autour de la conservation d'une espèce endémique très menacée, qui a perdu la moitié de ses effectifs entre 1998 et 2020. L'espèce a bénéficié par le passé d'un premier plan de conservation (PDC) de 2011 à 2015. Le document qui nous est présenté est bien rédigé et est riche en informations ; il se structure autour d'un bilan des connaissances, de l'état de conservation de l'espèce puis se termine par la stratégie de conservation à mettre en œuvre, à travers 8 objectifs déclinés en 19 actions.

Tout en reconnaissant la grande qualité du plan qui lui est soumis, les questions du CNPN portent notamment sur les points suivants :

- Plusieurs intervenants déplorent que la population ne soit pas estimée en nombre de couples eu égard à la masse des observations récoltées. Pour l'instant, seul le nombre d'oiseaux sur l'île est estimé (600 individus). N'y a-t-il pas les moyens scientifiques d'estimer par une méthode fiable le niveau de cette population ? Le CNPN suggère que le comité scientifique se penche sur cette question et que la consultation de laboratoires, comme le CNRS-CEBC de Chizé ou l'Université de Montpellier (CEFE), soit intégrée à titre de consultant, pour proposer au moins un protocole standardisé,
- Envisager un meilleur équilibre dans le portage d'action du PNA, en confiant le co-pilotage de certaines actions aux partenaires, notamment du monde agricole, pour les inclure de façon plus opérationnelle dans le PNA. Il en va de l'appropriation partagée des enjeux et des responsabilités.
- Autre question : Peut-il être envisagé de mobiliser des adhérents, des riverains dans des opérations de surveillance des nids, notamment pour apprécier les taux de survie des couples et pour procéder à des analyses de produits phytosanitaires ?
- La lutte de la prédation par les rongeurs demeurera très compliquée, car les surmulots ont une grosse capacité d'adaptation face aux outils classiques de lutte,
- La relation avec le monde agricole mérite une attention particulière et la médiation ne peut se faire qu'entre le seul coordinateur du PNA et la chambre d'agriculture. Un véritable groupe de travail, intégrant les collectivités territoriales et l'administration, est suggéré pour trouver un meilleur équilibre avec les agriculteurs et les relations agriculture-biodiversité pour intégrer les aides à l'agriculture (MAEt, Agriculture Biologique...), et non pas se limiter à la seule lutte chimique aux rodenticides... L'agriculture est à mettre au cœur de ce PNA,
- Ne devrait-on pas parler d'un PNA d'une durée 2022-2031 vu la date de son adoption ?
- Le parc national, qui couvre 70 % du territoire de la Réunion, semble peu impliqué dans le PNA. Quel est son investissement réel dans le plan ? A-t-il des réponses aux questions posées relevant de son périmètre ?
- Peut-on réduire les cas de mortalité par collision sur les routes dans les zones à forte densité d'oiseaux ?
- La fiche 6.2 propose des mesures d'ordre réglementaire (foncier, urbanisme, agriculture, aire protégée...) pour renforcer la prise en compte et la protection de l'espèce dans la planification des activités. Il est proposé d'estimer, de façon chiffrée, les résultats attendus et de les décliner dans le

chronogramme (nombre de PLU qui prend en compte l'espèce, nombre de chartes signées, nombre d'hectares protégés, nombre de MAEt engagées...), pour pouvoir maintenir une dynamique soutenue sur ce volet essentiel et en mesurer son déploiement lors des évaluations.

- Enfin, n'y a-t-il pas un danger potentiel avec le développement des énergies douces comme l'éolien ? La Réunion étant un territoire qui va être incité à développer ce type de production d'énergie renouvelable. Avez-vous anticipé cette potentielle source de mortalité ? Y a-t-il un observatoire des mortalités sous les éoliennes existantes ?

Suite aux nombreux échanges entre les animateurs du plan (DEAL et la SEOR) et les membres du CNPN autour de ces questions, celui-ci adopte le PNA à l'unanimité en raison de sa grande qualité, sous réserve que ses interrogations ci-dessus énumérées soient débattues une dernière fois au sein du comité de suivi, afin de pouvoir apporter des réponses réalistes qui seront à intégrer au plan définitif.



Michel METAIS
Président de la Commission ECB